

Pour 2017-2018 notre académie dispose d'un contingent total de **46 équivalents temps plein** ce qui correspond à **55 CFP d'une durée de 10 mois** (et 2 mois de reliquat).

Ces **55 congés de 10 mois** (plus reliquat) seront répartis lors du Groupe de Travail du 1 décembre entre les **1282 candidats** répartis dans les groupes suivants :

- **Professeurs agrégés** : 148 candidats ;
- **Groupe 2 (professeurs certifiés, professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy)** : 1037 candidats (dont 903 professeurs certifiés, 100 professeurs d'EPS, 25 CPE et 9 CO-Psy) ;
- **Professeurs de lycée professionnel** 95 candidats ;
- **Non titulaires** : 2 candidats.

Après des années de diminution des moyens consacrés par le rectorat aux congés de formation professionnelle, le budget demeure stable, mais néanmoins nettement insuffisant pour répondre à la demande.

Cette pénurie a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de points permettant l'attribution d'un CFP. Quel que soit le corps concerné, la barre est désormais égale au barème maximal (80 points) ou légèrement inférieure. Le barème maximal (80 points) ne peut être atteint qu'après 5 demandes consécutives pour un candidat ayant entre 40 et 50 ans et entre le 8^{ème} échelon de la classe normale et le 4^{ème} échelon de la hors classe. Chaque année certains candidats perdent toute possibilité d'obtenir un CFP, la partie de leur barème liée à l'âge ou à l'échelon n'étant plus maximale.

Le Congé de Formation Professionnelle est un droit statutaire et devrait être accordé dès la troisième demande consécutive, quel que soit l'âge ou l'échelon du demandeur. Aussi, le SIAES refuse fermement que la nature de la formation choisie par le candidat soit un critère pour l'attribution ou le refus d'un CFP. Le SIAES refuse également toute prise en compte de l'avis d'évaluateurs (chef d'établissement ou inspecteur).

Le barème actuel, certes imparfait, permet uniquement de « gérer » l'importante « liste d'attente ». Toute modification du barème aurait des conséquences positives pour certains, mais également terribles pour d'autres qui, voyant enfin arriver leur tour après des années d'attente, seraient brutalement rétrogradés au classement. Le SIAES ne cesse de rappeler qu'il est scandaleux que les demandeurs voient leurs chances d'obtenir un CFP réduites à zéro du fait de leur promotion à la hors classe (perte de 30 points) et demande que cette partie du barème soit modifiée.

La seule solution pertinente pour l'ensemble des candidat(e)s, consiste en une augmentation importante du nombre de CFP, reconduite plusieurs années consécutives, afin de répondre à la demande. C'est ce que revendique le SIAES.

Les textes stipulent que le CFP est d'une durée de 12 mois. Dans notre académie, 10 mois sont accordés ce qui permet au bénéficiaire de retrouver son salaire à 100 % en juillet - août et à l'administration de redistribuer les 2 mois à d'autres collègues. 5 CFP de 10 mois permettent l'attribution d'un sixième CFP. C'est « gagnant-gagnant ».

Le SIAES considère que le fractionnement du congé de formation doit pouvoir se faire à la demande de l'intéressé, qui souhaiterait volontairement lisser sur plusieurs années sa formation de 12 mois, mais s'oppose à une diminution de la durée du congé effectuée de façon unilatérale et arbitraire par l'administration. Le SIAES est favorable à la demande de certains collègues de bénéficier d'un CFP d'une durée inférieure à 10 mois et demande qu'ils puissent conserver et utiliser les mois restants à leur guise (sur la base de 12 mois et sans obligation de candidater à nouveau).

	Contingent de CFP attribués en équivalent temps plein	Nombre de CFP attribués (durée de 10 mois)
2017-2018	46	55
2016-2017	46	55
2015-2016	46	55
2014-2015	45	54
2013-2014	45	55
2012-2013	52	62
2011-2012	53	64
2010-2011	57	69
2009-2010	61	73

Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP			
Attribution des CFP	Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy	Agrégés	PLP
pour 2017-2018	résultat après le Groupe de Travail		
pour 2016-2017	80 points	80 points	79 points
pour 2015-2016	80 points	80 points	80 points
pour 2014-2015	80 points	80 points	80 points
pour 2013-2014	80 points	79 points	75 points
pour 2012-2013	80 points	77 points	76 points
pour 2011-2012	80 points	77 points	76 points
pour 2010-2011	80 points	75 points	75 points

REPRÉSENTATIVITÉ du SIAES pour la période 2014-2018

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle sur le site du ministère et au Bulletin Académique spécial n° 302.

Élections professionnelles 2014 : Résultats académiques globaux pour le second degré

Tous corps (personnels titulaires) : Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, CPE, PEGC, CO-Psy.

Syndicat	Rang	% 2014
SNES + SNEP + SNUJEP	1 ^{er}	43,35 %
SIAES - FAEN	2^{ème}	13,38 %
SNETAA-FO + SNFOLC	3 ^{ème}	12,57 %
SE-UNSA	4 ^{ème}	8,18 %
CGT	5 ^{ème}	7,01 %
SNALC-FGAF	6 ^{ème}	5,29 %
SGEN-CFDT	7 ^{ème}	5,23 %
SUD EDUCATION	8 ^{ème}	4,99 %

Agrégés	% 2014
SNES-FSU	49,38 %
SIAES	15,35 %
SNALC-FGAF	11,78 %
SGEN-CFDT	6,59 %
SN-FO-LC	5,35 %
SUD	5,27 %
SE-UNSA	4,03 %
CGT	2,25 %

Certifiés	% 2014
SNES-FSU	48,22 %
SIAES	15,51 %
SN-FO-LC	9,18 %
SUD	6,94 %
SNALC-FGAF	6,49 %
SE-UNSA	5,76 %
SGEN-CFDT	4,11 %
CGT	3,79 %

EPS	% 2014
SNEP-FSU	76,85 %
SIAES	15,73 %
SE-UNSA	5,79 %
SN-FO-LC	1,63 %

PLP	% 2014
SNETAA-FO	38,31 %
CGT	26,63 %
SE-UNSA	15,08 %
SIAES	7,54 %
SGEN-CFDT	5,30 %
SNUJEP-FSU	4,76 %
SUD	2,38 %

L'équipe de Commissaires Paritaires et responsables SIAES - FAEN à votre disposition

Agrégés : Denis ROYNARD - Jean-Pierre BAZZICONI - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID

Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE

Virginie VOIRIN VERNEUIL - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI

EPS : Jean-Luc BARRAL - Marie-Christine GUERRIER **Coresponsable EPS** : Christophe CORNEILLE

Responsable PLP : Éric PAOLILLO

Elu au Conseil Académique de l'Éducation Nationale : JB VERNEUIL - Christophe CORNEILLE

Elu au Conseil Départemental de l'UNSS : Christophe CORNEILLE